

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 24 avril 2014

Le Conseil Municipal a été convoqué le dix-huit avril 2014 pour le vingt-quatre avril 2014, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

▪ **Nomination d'un secrétaire de séance**

1- Débat d'orientation budgétaire 2014

- Questions diverses

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,
M. MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile, M. MIGINIAC Arnel,
Adjoint au Maire,

M. LABBE Régis, M. ANDRE Alain, M. BIENAIME Denis, Mme PERRET Stéphanie, M. FEUGE Pascal,
Mme IGLESIAS Catherine, Mme CAMUS Nadine, M. DETOURBET Denis, M. LEIX Jean-François,
Conseillers municipaux délégués,

M. HENNEQUIN Virgil, Mme RENAUD Ghislaine, Mme RIANI Emmanuelle, M. MOISON Morgan, Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline,
Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, Mme ROY Nathalie, Mme MALAUSSENA Capucine, M. HARTMANN Jean-Michel, M. SAUTREAU Jean-Luc
*Conseillers municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

Mme VOINET Sylvia mandataire M. ARNAUD Jean-Jacques
Mme ALVES Sophie mandataire Mme FINET Odile
Mme JOUILLE Marylène mandataire M. MARANDET Bernard
M. CAPOZZOLI Bruno mandataire Mme ZELTZ Anne-Marie

Absents :

Mme RABAT-ARTAUD Nadia
M. D'HULST Karl

Secrétaire de Séance : Mme CAMUS Nadine

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 (Document en annexe)

M. Marandet : Voulez vous intervenir sur l'état de la dette ?

Mme Zeltz : Oui, merci. Je ferai une petite allocution tout à l'heure mais je voudrais tout de même signaler que l'annuité de la dette par habitant est largement en augmentation par rapport aux années précédentes quand on voit qu'en 2009, c'était 48,7, 2010 : 50,7, 2011 : 58,9, 2012 : 53,3 et là 66,50. C'est quand même assez inquiétant. Dans tous les paramètres que l'on peut voir, on s'aperçoit que Sainte Savine est quand même bien endettée et que le prochain mandat va être extrêmement périlleux sur les investissements. C'est un petit aparté mais je reviendrai tout à l'heure pour faire une déclaration.

M. Le Maire : C'est votre interprétation mais quand on compare aux ratios de notre strate, on est nettement en deçà.

Mme Zeltz : La strate c'est en effet un argument que vous avez eu tout le long de la campagne mais entre 10 000 et 20 000 habitants mais nous sommes plus près des 10 000 que des 20 000 habitants et donc dans la strate on est quand même un peu fragilisé. Si on se compare aux villes en dessous de 9 500 habitants, on est quand même fragile.

M. Le Maire : Mais pour une commune de 10 500 habitants, nous avons autant de services que certaines villes de la strate proche des 15 000 ou 20 000 habitants. Nous avons une multitude de services et d'équipements que l'on peut comparer à des villes plus importantes comme par exemple La Chapelle St Luc ou Romilly.

Mme Zeltz : Espérons que l'on pourra garder tous ces services à l'avenir.

M. Marandet : On peut faire aussi un parallèle entre le niveau de la dette et le niveau des investissements en cours. On a un programme d'investissement qui est important et qui est financé par de l'emprunt.

M. Marandet : L'essentiel des charges de fonctionnement, 64% sont représentées par les frais de personnel. Si vous voulez intervenir.

M. Sautreau : Ce n'est pas 58% comme vous l'avez dit en commission.

M. Marandet : C'est 64% des charges de fonctionnement courant

Mme Zeltz : Mais les charges de fonctionnement c'était bien 58% que vous nous aviez dit à la commission des finances?

M. Marandet : Oui 58% sur le total des charges de fonctionnement, mais si on prend les seules charges de fonctionnement courant, on arrive à 64%.

M. Sautreau : J'ai fait le ratio 6 039 000 sur 9 570 000, on est à 63 et quelque chose.

M. Marandet : Je l'ai fait sur 9 000 378. On peut faire le calcul que l'on veut on constate le poids des charges de personnel sur le budget.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation très précise et très complète. Y a-t-il des questions ?

Mme Zeltz : Sur les d'orientations budgétaires. Ce débat bien tardif dans la saison nous révèle ce que nous pensions et avons dit pendant la période électorale, pas de marge de manœuvre et donc pas de quoi entrevoir d'autres projets que ceux qui sont cités (centre Dolto, réhabilitation du centre culturel - Maison pour Tous et la rénovation du Complexe sportif) ; Des projets qui ont été engagés en fin de mandat et qui auraient dû l'être depuis bien longtemps puisque vous êtes Maire depuis 2001 et déjà 2 mandats. Cela mobilise sur une même période près de 7 millions d'euros, ce qui a contraint la ville à emprunter et ce qui l'endette pour un bon moment. On a vu que sa capacité était au minima de 4 ans pour retrouver des équilibres nécessaires, au moment où la gestion des villes devient complexe avec des dotations et subventions à la baisse. 2014 s'annonçait à moins 5%, 2015 à 10%, les années suivantes, on n'en sait rien. Donc la maîtrise des dépenses : charges de fonctionnement et surtout charges de personnel devient pour vous, encore plus que pour d'autres villes, l'impérieuse nécessité de ce mandat et de votre nouvelle équipe.

Les Saviniennes et les Saviniens ne devront pas pâtir d'une gestion approximative, ils attendent une gestion rigoureuse car ils sont inquiets avec aussi un minimum de prestations et de services : l'entretien des écoles, du patrimoine de la ville et de la voirie. La vie associative ne devra pas être otage de la situation financière de la commune, même si elles doivent comprendre que les contraintes économiques actuelles et futures sont effectivement à prendre en compte. Nous souhaiterions à ce sujet que vous puissiez établir un plan des travaux sur la durée du mandat pour que nous sachions les priorités en termes de travaux dans les écoles. C'est quelque chose qui nous tient à cœur, les travaux de voirie car on ne mettra pas que des rustines sur les chaussées et prioriser ce qui doit l'être. Nous vous laissons le temps de vous installer mais nous voudrions avoir un plan pluriannuel dans l'année qui vient.

Nous serons attentifs à l'utilisation des deniers publics, car il n'est pas question dans ce mandat d'augmenter les taux d'imposition dans ces 6 ans, même si aujourd'hui ce n'est pas à l'ordre du jour car les ménages subissent déjà trop de difficultés avec un pouvoir d'achat qui recule d'année en année. Les tarifs pour les Saviniens sont à prendre en compte. C'est eux qui payent les impôts. On en a parlé aussi et il faudra qu'on travaille sur les tarifs et les prestations offerts aux Saviniens et aux non Saviniens.

Je pense qu'il faudra traquer chaque piste d'économie mais vous avez l'air de vouloir le faire. On tient à être à vos côtés. Vous êtes un nouvel Adjoint aux Finances et on compte aussi beaucoup sur vous. Nous espérons aussi que vous pourrez revoir l'organisation du personnel car les charges de personnel augmentent d'année en année de façon importante. On a vu là plus de 4%. On espère aussi que vous pourrez redéployer les compétences, rendre opérationnel chacun à son poste et voir dans l'avenir un plan qui pourrait tenir compte des départs en retraite. Ce n'est pas un exercice simple, mais les collectivités locales sont obligées d'y réfléchir. Je pense que nous devons agir tous ensemble en ce sens pour éviter des frais supplémentaires aux Saviniens.

M. Le Maire : Je prends bonne note de votre déclaration Mme Zeltz. Je voudrais quand même vous dire que depuis 2001, nous avons fait beaucoup de choses à Sainte Savine. La liste exhaustive, je pourrais vous la donner, je pense au centre culturel, à Dolto en particulier, à tous les travaux de voirie, les rénovations dans les écoles, notamment les classes puisqu'il n'y avait rien eu de fait pendant très longtemps. Par définition, il y avait aussi ce grand projet de réhabilitation de l'espace culturel, de l'extension de Dolto puisque les salles de restauration scolaire actuellement sur Payeur et Ferry ne sont pas aux normes. Il s'agissait de se mettre en conformité. Aussi, sur le COSEC de la Noue Lutel, on ne peut pas y échapper à moins de le fermer. On avait ces grands investissements et vous connaissez l'histoire. Je ne vais pas la rabâcher sur les raisons qui ont conduit à cette programmation tardive. Vous les connaissez depuis fort longtemps. On a fait attention, comme beaucoup de communes, à toutes les contraintes budgétaires qui nous sont imposées. Vous parlez du personnel. Il faut mettre en face les services que l'on rend. Tout à l'heure, on parlait de comparer des villes de la même strate. Il faudrait trouver une ville comme Ste Savine qui a 3 gymnases, 1 piscine, 1 centre culturel, qui a autant de groupes scolaires, autant de Kms de voirie. On pourrait comparer ce qui est comparable. Toujours est t'il que je soutiens le personnel, qui fait un travail remarquable et considérable dans cette commune, eu égard à tout les services qui sont rendus à la population et certes c'est un tour difficile de travailler sur la maîtrise, l'optimisation et la mutualisation des moyens. Donc nous allons nous y employer. Vous aurez communication des effectifs par service et vous verrez qu'il n'y a pas de surnombre, qu'il n'y a pas pléthore pour accomplir ces missions. On est conscient de toutes les difficultés qui s'opposent à toutes les communes. On est concerné comme beaucoup d'autres. Il y a aussi l'importance du nombre d'associations. On est une ville attractive, dynamique. Est-ce que toutes les villes entre 10 000 et 20 000 habitants ont un club de basket en Nationale 1, bientôt un club de hand en Nationale 3. Il faut comparer ce qui est comparable et moi face à toutes ces dépenses et ce budget, je mets tout cela en face et je dis que notre gestion est sérieuse et raisonnable. Et puis, il y a les services rendus effectivement. Il y a des communes qui font le choix de mettre une ATSEM pour 2 classes. Nous on fait le choix de maintenir une ATSEM par classe. Avec M. Marandet et toute l'équipe en place maintenant, nous avons pris en compte l'importance de ces questions et nous allons y travailler pour respecter nos engagements. D'autres remarques ?

Mme Zeltz : Je ne remets pas en cause la qualité du personnel de Sainte Savine. Je dis seulement que dans l'avenir il est impératif de pouvoir trouver des pistes d'économies et vous serez obligé de toute façon, et ce n'est pas que l'opposition qui vous le dira mais la conjoncture économique. Pour la piscine, on en a déjà parlé. Il est peut être temps de la faire mutualiser au Grand Troyes et de trouver ainsi des décharges financières pour la commune de Sainte Savine. Je pense que là aussi il y a des pistes d'économies à trouver. On a parlé de la maison de la science. Pourquoi pas, comme la maison du patrimoine à St Julien. La piscine, on peut peut-être trouver des moyens, peut être pas demain, pour que les Saviniens ne soient pas les seuls à payer cette piscine qui coute une fortune. C'est un équipement sportif qui aujourd'hui ne donne pas envie à d'autres communes tellement la charge financière est lourde et les charges de personnel avec.

M. Le Maire : Vous avez eu connaissance des commissions qui sont mises en place au niveau du Grand Troyes. Il y aura forcément un élu qui sera chargé de la mutualisation et nous poserons la question, dans un premier temps, de la mutualisation des personnels. Sur les 4 piscines de l'agglomération, il y a possibilité de mutualiser le personnel pour ne pas avoir ces problèmes de recrutement et d'organisation pour la piscine de Ste Savine l'été. Concernant les charges de fonctionnement, vous savez très bien le principe de transfert des charges. Il y a une évaluation qui est figée à l'instant « t » et qui est retenue ensuite sur la dotation du Grand Troyes vis-à-vis de la commune. Dans l'évolution on sera gagnant mais se sera toujours impacté sur le budget de la commune. Ceci dit la première démarche est de favoriser la mutualisation des personnels intervenants sur les piscines de l'agglomération. Sur la maison de la science, effectivement, c'est un équipement associatif. Je prends Odile comme témoin qui a siégée au Grand Troyes au cours des 2 précédents mandats et on s'est bagarré becs et ongles pour obtenir une meilleure prise en compte de l'intérêt communautaire de cet équipement. Si on compare à celui de la maison du patrimoine, on est dans des proportions qui méritent d'être mieux prises en considération au niveau du Grand Troyes puisque pour 5 000 entrées effectives et 10 000 personnes contactées indirectement par le parc des expositions et des interventions extérieures, on a quand même, pour une ville qui donne 28000€ de subventions, un ratio d'efficacité très spectaculaire par rapport aux 300 000€ de subvention d'équilibre que donne le Grand Troyes pour 3000 entrées environ à la maison du patrimoine. Donc là, on est sur la même longueur d'ondes. Si la sensibilité que vous représentez et qui est majoritaire au Grand Troyes est attentive à cette proposition, on œuvrera dans le même sens pour prendre en compte cette remarque. D'autres interventions.

M. Sautreau : J'attendais de respecter une certaine hiérarchie dans le droit d'expression. Je voudrais simplement répéter que présenter un DOB et à fortiori un budget fin avril, comme cette année encore, ne présente que des inconvénients : Tout d'abord, ainsi, en cette année d'élections devons nous tenir 4 conseils municipaux en 26 jours, ce qui ne favorise pas à mon sens une préparation sérieuse et approfondie des dossiers.

Rappelons que si un DOB est trop rapproché du BP qu'il doit préparer, cela peut même représenter pour la jurisprudence un cas d'annulation (TA de Versailles du 16 mars 2001).

Quand il est dit que le DOB doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le BP, il n'est pas dit dans les deux semaines, voire dans les deux jours.

D'autant plus que dans le cas qui nous occupe aujourd'hui nous sommes même dans le non respect de la chronologie puisque le conseil municipal statuant sur le DOB se déroule ce soir après la commission qui, hier, a travaillé sur le budget primitif ! Ce qui, en clair, signifie que le BP ne tiendra aucun compte des remarques et observations que nous aurions pu formuler lors du DOB de ce soir. Relisons le rappel réglementaire que vous avez écrit en préambule de ce DOB : « le dob permet au conseil municipal de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le futur budget ». Donc cela veut dire avec possibilités d'évolution.

Nous sommes donc là dans le déni le plus profond de la concertation, de la notion même de débat constructif entre majorité et opposition. Si vous condescendiez à mieux respecter celui-ci, ce serait, il faut bien l'admettre, renforcer ainsi et à cette occasion cette démocratie participative à laquelle pourtant vous avez dit mieux vouloir travailler dans ce nouveau mandat puisque vous avez même chargé spécifiquement une adjointe de cette fonction.

La seconde question de forme est celle de la nature des documents et de la lisibilité des chiffres qui nous sont proposés pour la présentation écrite de ce DOB.

Il serait bon en effet que chaque année, les documents fournis le soient sous la même forme, comportant les mêmes agrégats, comme c'est d'ailleurs également recommandé par le législateur ; pour nous permettre une étude précise et surtout une comparaison aisée, citant par exemple les sources desdits chiffres ou documents (issus du BP ou du CA par ex). Ainsi ce soir doit-on se baser pour les chiffres 2013 sur une évaluation intermédiaire anticipée du Compte Administratif qui sera présenté en juin 2014! Vous voyez ce que je veux dire, l'approximation qui était dénoncée tout à l'heure, on est en plein dedans.

A l'évidence un rapprochement dans le temps entre CA année précédente et DOB permettrait une meilleure cohérence. C'est à dire que si le DOB se faisait beaucoup plus tôt, voir en fin d'année, on aurait encore à l'esprit les éléments du CA de l'année précédente. Chose qui est difficile à remonter quand on ne l'a pas.

M. Le Maire : Quand on a l'expérience que vous avez, on n'a pas de difficultés de se souvenir, 3 mois avant, des chiffres du CA qui sont toujours sous le coude d'un élu responsable.

M. Sautreau : Maintenant en ce qui concerne le fond, c'est à dire les grandes masses financières qui nous ont été présentées, je voudrais, en complément de ce qui a déjà été dit par l'opposition, faire à mon tour les remarques suivantes :

Les charges de fonctionnement :

Charges à caractère général : hausse de 4,7% (+116 000€) alors que nous avons déjà prévu au BP 2013 une hausse de seulement 2%, et cela malgré , si mes souvenirs sont bons, alors, j'espère qu'ils sont bons, la demande faite depuis plusieurs années aux différents services d'amputer chaque année leur budget d'environ 10% . Cela veut dire que l'on n'y est pas parvenu.

M. Le Maire : Notamment dans la culture. Ca a été très difficile.

M. Sautreau : Pour compléter ce propos je voudrais juste mettre en perspective les deux phrases suivantes :

la 1ère issue du commentaire annexé au BP 2013 : « des économies sont prévues d'être réalisées suite à la reprise en régie du service de propreté urbaine » et la seconde issue du commentaire annexé à ce DOB 2014 « ce chapitre a été impacté (+4,7%) en 2013 par la reprise en régie du service de propreté urbaine ».

Comme quoi il faut toujours faire très attention aux effets d'annonce.

Dépenses de personnel : hausse de 4,6% ce qui représente quand même + 263 000 euros.

Soit un ratio charges personnel /charges de fonctionnement (6 039 000/9 570 000) de 63,10%

et non plus de 58% comme annoncé en commission .On s'éloigne dangereusement de la moyenne de la strate.

Charges financières: hausse de 10,9%, c'est à dire paiement d'intérêts d'emprunt de 163000€/an

En ce qui concerne les dotations et participations, notons que, comme déjà en 2013, on avoue cependant une stabilité.

Ensuite, en ce qui concerne les tendances budgétaires et grandes orientations de la commune je relève encore une fois que « les charges de gestion générale devraient être orientées vers une baisse de 5%, comme il est dit d'ailleurs chaque année ; mais que, comme on l'a vu précédemment, cela risque fort de ne pas être respecté. Il faut dire que l'emploi ici du conditionnel « devraient être orientées » plutôt que « seront orientées » relève d'une prudence de bon aloi.

Pour les dépenses de personnel, on parle de « contenir cette hausse », qui est cependant « liée à des facteurs inéluctables ». Je trouve cette phrase d'une grande ambiguïté annonçant en même temps une pseudo volonté d'agir sur un fait sur lequel on avoue cependant ne pas pouvoir avoir de prise.

Non cette hausse n'est pas une fatalité, affichons une réelle volonté et nous trouverons les solutions pour l'enrayer.

A propos des subventions allouées aux associations, pourquoi rester évasif « seront révisées à la baisse ». Vous l'avez précisé en disant que c'était à la hauteur de -10%. Si, d'une part, je vois mal comment cette baisse sera conciliable avec l'annonce pourtant faite dans le projet électoral saviplus 2014 de « soutenir la pratique sportive et accompagner les clubs dans leur développement » d'autre part, si volonté est de trouver des sources d'économie (ce que je ne conteste pas), ne serait-il pas plus efficace de commencer par les chercher sur les grandes masses budgétaires (rappelons les 263000 € d'augmentation des dites dépenses de personnel) plutôt que sur cette petite variable de 19000€ que constituera cette baisse de subvention de 10% aux associations ?

M. Marandet : On peut toujours trouver des économies chez ses voisins. C'est généralement beaucoup plus facile. Sur les associations, encore une fois, il y a eu un fil directeur qui n'a pas été appliqué de manière aveugle à toutes les associations. Les situations particulières ont été prises en compte et il a été pris en compte le financement direct que la mairie réalise sur les infrastructures dont bénéficient les associations. Sur les frais de personnel, c'est vrai que c'est le plus gros chapitre de ce budget et il mérite toute attention. Je précise quand même que derrière ces chiffres, il y a des êtres humains, des fonctionnaires qui ont un statut, des vacataires. On ne peut pas les gérer comme on gérerait des fournitures de bureau. Quand je parle de dépenses inéluctables, je cite les cotisations sociales. Ce n'est pas vous ni moi qui fixons les taux. Si les personnes, comme nous, vieillissent et prennent des échelons, il n'y a pas de contournement possible. Quand le SMIC est revalorisé et on ne peut pas s'en plaindre, il faut bien l'appliquer aussi.

M. Sautreau : Ce n'est pas maintenant qu'il faut le découvrir.

M. Marandet : Ecoutez, moi je suis là depuis 3 semaines M. Sautreau.

M. Sautreau : Ce n'est pas à vous personnellement que cela s'adresse.

M. Le Maire : M. Sautreau, c'est assez amusant car en, termes de charges de personnel, je voudrais rappeler que quand nous sommes arrivé en 2001, il n'y avait pas de service communication, ni de service culturel.

M. Sautreau : Est-ce qu'on a augmenté le nombre de personnes dans le service culturel ? Non.

M. Le Maire : Mais si. Je ne vais pas citer son nom.

M. Sautreau : S'il y a bien un mauvais exemple c'est celui là. M. Mabire était employé à la MPT, soit une personne et la deuxième personne, Mme Perrin.

M. Le Maire : Et la troisième ?

M. Sautreau : Qui ? M. Dernois ? C'est pour notre quota de travailleur handicapé, je vous le rappelle.

M. Le Maire : Ca va lui faire plaisir. Si vous dites qu'il coute cher à la ville car on prend quelqu'un qui est handicapé

M. Sautreau : Non, non, je n'ai jamais dit cela.

M. Le Maire : Avant que l'on arrive en 2001, c'était le Maire adjoint à la communication qui rédigeait le journal municipal. Il n'y avait pas un journaliste pour le faire à sa place.

M. Marandet : Pour terminer mon propos, il y a un tas de facteurs sur lesquels on n'a pas de maîtrise. Ce qu'il nous reste c'est la gestion de emplois par rapport aux activités que l'on veut développer. C'est sur cet aspect là qu'on peut agir et que l'on va agir. Et puis se pose la question de la réalisation des missions. Il faut des moyens pour accomplir les missions que l'on se donne. Donc notre marche de manœuvre n'est pas intégrale sur ce poste là. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. Sautreau : Peut être faudrait il se recentrer sur ce que l'on appelle les missions essentielles

M. Le Maire : Ce que je vous propose M. Sautreau dans le cadre de votre opposition constructive, c'est que compte tenu de votre expérience pendant 13 ans dans cette mairie, vous nous fassiez des propositions concrètes sur ce qui est essentiel pour que l'on dise au personnel ce qui ne l'est pas.

M. Sautreau : Là je suis en train de faire des propositions concrètes si vous ne l'avez pas entendu. Je vais terminer car je n'avais pas prévu de réagir après chaque chapitre.

Enfin, pour commenter la baisse des investissements courants qui passent ainsi de 1 382 000€(BP 2013) à 1 136 000€ (- 246000€), et pour répondre à une remarque faite en commission, je réaffirme que non, les saviniens ne s'habitueront jamais à un programme de voirie qui serait décliné dorénavant sous forme exclusive d'ajouts de rustines.

M. Marandet : Je ne me rappelle pas avoir dit que l'on se contenterait de faire des rustines.

M. Sautreau : C'est ce que j'ai entendu.

M. Marandet : Ca fait 2 commissions finances où je suis avec vous et que vous entendez mal. Je dois mal prononcer.

M. Sautreau : Non, ce n'est pas vous qui l'avez dit, c'est Mme Voinet. Mme Voinet a dit texto, les Saviniens s'habitueront dorénavant à avoir des rustines. Ce n'est pas vous.

Pour conclure, vous l'avez compris, et même si ce soir il ne sera pas soumis au vote, l'opposition que je représente exprime son désaccord profond avec les grandes orientations de ce DOB qui présente tous les travers de fond et de forme que nous avons dénoncés notamment durant la récente campagne électorale.

Cependant, même si à l'avenir nous ferons toujours preuve d'une démarche d'opposition attentive, indépendante et pugnace, nous nous efforcerons aussi, dans l'intérêt des Saviniens, d'être les plus constructifs possibles. En ce sens je dirai pour finir que, puisque nous avons dorénavant la chance d'avoir un adjoint strictement affecté aux finances et dont c'est de plus le domaine de compétence professionnelle, nous espérons qu'il saura entendre nos remarques et qu'à l'avenir il saura en tenir compte pour influencer sur les exercices comptables à venir, mais de cela nous n'en doutons pas un seul instant.

M. Le Maire : Pour conclure, puisque cette réunion a pour objet d'entamer un débat. Ce que je voudrais vous demander M. Sautreau, c'est que vous nous disiez lors des prochaines réunions (commissions, CM), ce qui vous paraît essentiel et ce qui ne l'est pas pour que les Saviniens soient informés de ce qu'il faut faire ou ne pas faire à leur égard.

M. Marandet : Je voulais dire que le travail qui sera fait pour obtenir des économies sera un travail collectif de toute l'équipe qui marchera dans le même sens. Un mot du budget annexe sur l'eau.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Hartmann : Je voudrais faire un petit retour en arrière. Bien sûr, je m'associe totalement à la déclaration de mes 2 collègues d'opposition. Et je voudrais relever quelques incohérences. Vous avez décidé de faire un effort tout particulier pour faire des économies sur les dépenses de personnel. J'observe que vous n'avez pas renouvelé pour ce mandat la commission ressources humaines. C'est quand même paradoxal car c'est un point sur lequel vous attendez beaucoup d'économies et que vous supprimez cette commission.

M. Le Maire : Toutes les questions relatives au personnel viendront en commission des finances.

M. Hartmann : Ca vous regarde. Je crois qu'il ne faut pas confondre l'idéal et le faisable.

M. Le Maire : Je ne suis pas un idéaliste à ce point. Il y a une histoire à Sainte Savine avec des équipements, du patrimoine et il nous appartient d'assumer. L'ancien hôtel de ville est un bâtiment classé. Vous le savez très bien et vous ne pouvez pas dire le contraire. On est obligé de le rénover.

M. Hartmann : Je ne parle pas des investissements. Vous dites dans le personnel, on prévoit une ATSEM par classe. Vous êtes toujours dans ce que l'on peut faire de mieux. Bravo qu'on cherche à faire toujours mieux mais il y a ce qu'on peut faire et il y a l'idéal.

M. Le Maire : Et puis il y a les normes

M. Hartmann : Et il y a le faisable car les Saviniens ne sont pas des vaches à lait qui peuvent subvenir à toute une demande de financement à long terme.

M. Le Maire : Vous direz aux parents d'élèves qui ont leurs enfants en maternelle que le fait d'avoir une ATSEM par classe, c'est du luxe.

M. Hartmann : Vous comprenez très bien ce que je veux dire. Vous essayez de botter en touche.

M. Le Maire : C'est comme cela que j'ai compris. Je crois que l'on a bien échangé autour de ce DOB ; Je vous invite au prochain conseil du 30 avril pour parler du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et trente minutes.

° °
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTE	33		

Le Maire,



Jean-Jacques ARNAUD